



Santé et Sécurité au Travail

Conditions Générales de Vente Matériel de premiers secours

JFC FORMATION

Siège social : 10 Route de Fougères – 35510 CESSON-SÉVIGNÉ

RCS Rennes : 508 647 872

Téléphone : 06 14 11 38 74

E-mail : contact@jfc-formation.fr

Site internet : www.jfc-formation.fr

Version applicable à compter du 1^{er} juin 2026

1

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de matériels, équipements et consommables de premiers secours commercialisés par JFC FORMATION auprès de clients professionnels et collectivités.

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande passée auprès de JFC FORMATION, sauf conditions particulières convenues par écrit entre les parties.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le client, lesquelles prévalent sur tout autre document du client, notamment ses éventuelles conditions générales d'achat, sauf acceptation expresse et écrite de JFC FORMATION.

ARTICLE 2 – PRODUITS

Les produits proposés à la vente comprennent notamment :

- ✓ Trousses et armoires de secours ;
- ✓ Défibrillateurs ;
- ✓ Équipements de sécurité ;
- ✓ Consommables de premiers secours ;
- ✓ Signalétique de sécurité ;
- ✓ Accessoires et matériels liés à la prévention des risques professionnels.

Les caractéristiques essentielles des produits figurent sur les devis, catalogues, fiches techniques ou propositions commerciales transmis au client.

Les photographies, illustrations et descriptions n'ont qu'une valeur indicative et ne sont pas contractuelles.

JFC FORMATION se réserve le droit de modifier les caractéristiques de ses produits à tout moment sans préavis, sous réserve de ne pas altérer leurs fonctionnalités essentielles.

ARTICLE 3 – COMMANDES

Toute commande fait l'objet :

- ✓ D'un devis ;
- ✓ D'un bon de commande ;
- ✓ Ou d'une validation écrite du client.

Les devis émis par JFC FORMATION sont valables trente (30) jours à compter de leur date d'émission, sauf mention contraire.

La commande devient définitive à réception :

- ✓ Du devis signé ;
- ✓ Et/ou du bon de commande validé ;
- ✓ Et, le cas échéant, du règlement de l'acompte demandé.

Toute modification ou annulation de commande demandée par le client après validation devra faire l'objet d'un accord écrit de JFC FORMATION.

Les commandes de produits spécifiques, personnalisés ou fabriqués sur demande ne pourront être annulées après validation.

ARTICLE 3 BIS – DISPONIBILITÉS DES PRODUITS

Les offres de produits sont valables dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité après commande, JFC Formation informera le client et pourra proposer un produit équivalent ou le remboursement des sommes versées.

ARTICLE 4 – PRIX

Les prix sont exprimés en euros hors taxes.

La TVA applicable est celle en vigueur au jour de la facturation.

Les prix indiqués ne comprennent pas, sauf mention contraire :

- Les frais de livraison ;
- Les frais d'installation ;
- Les frais de mise en service ;
- Les frais de formation ou de maintenance.

JFC FORMATION se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, les produits seront facturés sur la base des prix en vigueur au moment de la validation de la commande.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières convenues par écrit :

Les factures sont payables à trente (30) jours date de facture ;

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Le règlement peut être effectué :

Par virement bancaire ; par chèque ou par tout autre moyen accepté par JFC FORMATION.

En cas de retard de paiement :

Des pénalités de retard seront automatiquement exigibles ;

Le taux applicable correspond au taux directeur de la Banque Centrale Européenne majoré de dix (10) points.

Conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement sera également due de plein droit.

En cas de défaut de paiement, JFC FORMATION se réserve le droit :

- De suspendre les commandes en cours ;
- D'exiger un paiement comptant ;
- Ou de résilier les contrats en cours sans préjudice de dommages et intérêts.

ARTICLE 6 – LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif.

Un retard de livraison ne peut donner lieu à annulation de commande, refus de marchandise ou indemnité, sauf accord exprès contraire.

La livraison est réputée effectuée :

- Soit à la remise des produits au client ;
- Soit à la remise au transporteur.

Le client est tenu de vérifier l'état des marchandises lors de la réception.

Toute réserve ou réclamation concernant :

Les avaries, les colis manquants, les produits détériorés doit être formulée sur le bon du transporteur et confirmée par écrit dans un délai de trois (3) jours ouvrés suivant la réception.

À défaut, les produits seront réputés acceptés sans réserve.

ARTICLE 6 BIS – RÉCEPTION ET CONFORMITÉ

Le client dispose d'un délai de 7 jours ouvrés à compter de la réception pour signaler toute non-conformité apparente non constatée lors de la livraison.

ARTICLE 7 – TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques intervient dès la livraison des produits au client ou au transporteur.
À compter de cette date, les risques de perte, vol ou détérioration sont transférés au client.

ARTICLE 8 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

JFC FORMATION conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et accessoires.

Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des marchandises.

Le client s'engage à conserver les produits dans des conditions permettant leur identification jusqu'au paiement complet.

ARTICLE 9 – GARANTIES

Les produits bénéficient de la garantie légale contre les vices cachés et le cas échéant, de la garantie constructeur. La garantie ne couvre pas :

- L'usure normale ;
- Les détériorations liées à une mauvaise utilisation ;
- Les défauts résultant d'un stockage inadapté ;
- Les dommages causés par une intervention extérieure non autorisée.

Toute réclamation au titre de la garantie devra être formulée par écrit et accompagnée des justificatifs nécessaires.

ARTICLE 9 BIS – MAINTENANCE ET CONSOMMABLES

Les équipements nécessitant un entretien périodique demeurent sous la responsabilité du client. JFC Formation peut proposer des prestations de maintenance, contrôle ou remplacement des consommables.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ

JFC FORMATION ne pourra être tenue responsable :

- Des dommages indirects ;
- Des pertes d'exploitation ;
- Des pertes financières ;
- Des pertes de données ;
- Des préjudices commerciaux.

La responsabilité de JFC FORMATION est limitée au montant HT de la commande concernée.

Le client demeure seul responsable :

- Du choix des produits ;
- De leur utilisation ;
- Du respect des réglementations applicables dans son établissement.

ARTICLE 11 – FORCE MAJEURE

JFC FORMATION ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure :

- Catastrophe naturelle ;
- Incendie ;
- Pandémie ;
- Rupture d'approvisionnement ;
- Grève ;
- Défaillance d'un transporteur ;
- Décision administrative.

L'exécution des obligations est suspendue pendant toute la durée du cas de force majeure.

ARTICLE 12 – DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de ses relations commerciales, JFC FORMATION peut être amenée à collecter des données à caractère personnel concernant ses clients et interlocuteurs.

Les données collectées sont utilisées pour :

- La gestion des commandes ;
- La facturation ;
- La livraison ;
- Le suivi commercial ;
- Les obligations comptables et légales.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités concernées et conformément à la réglementation applicable.

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés modifiée, toute personne concernée dispose :

- D'un droit d'accès ;
- D'un droit de rectification ;
- D'un droit d'opposition ;
- D'un droit d'effacement ;
- D'un droit à la limitation du traitement.

Toute demande peut être adressée à contact@jfc-formation.fr

Les données peuvent être conservées pendant les durées légales applicables en matière commerciale, comptable et fiscale. Toute personne concernée peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 13 – RÉFÉRENCES COMMERCIALES

Sauf opposition écrite du client, JFC FORMATION peut utiliser le nom et le logo du client à titre de référence commerciale sur ses supports de communication.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige, les parties rechercheront prioritairement une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents du ressort de Rennes seront seuls compétents, sauf disposition légale impérative contraire.

ARTICLE 14 BIS – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, tout client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation pour la résolution amiable d'un litige.

ARTICLE 15 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter sans réserve avant toute commande.

ARTICLE 15 BIS – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation commerciale relative à une commande devra être adressée par écrit à JFC Formation. Un accusé de réception sera transmis et une réponse apportée dans les meilleurs délais.

Fait à Cesson-Sévigné
Pour JFC FORMATION

Samuel Haubois

